



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



16057606

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le 13 AVR. 2016

Pour le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0479.914.923

Dénomination

(en entier) : Z!

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Célestin Hastir, 105. 5150 Floreffe

Objet de l'acte : Nomination du commissaire

Extrait de la délibération de l'assemblée générale du 15 février 2016

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la nomination aux fonctions de commissaire pour une durée de trois ans (exercice comptable 2016, 2017 et 2018), la société civile Christophe REMON & Co ayant adopté la forme d'une SPRL représentée par Monsieur Christophe REMON, réviseur d'Entreprises.

Les émoluments du commissaire sont fixés à 2600 € indexés plus les cotisations y afférentes dues à la TVA.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2018.

Fait à: Floreffe, le 11 avril 2016,

Jean-Yves LAFFINEUR
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature